



Requete en rectification d erreur Materiel concernant un jugement de divorce

Par **Flory Mania**, le **21/01/2019** à **08:43**

en mai 2014 mon avocat m informe que mon adresse notée sur la grosse du jugement n est pas conforme à celle ou je residai et qui etait reprise par ses conclusions .

Il s'inquietait de la bonne transmission de la signification du Jugement par Huissier

J etais au Nord et l Avocat en Ardeche Juriction a Privas .

J ai demandé à ce qu il fasse le necessaire en son role d Avocat .

Et j ai bien reçu la Signification a la bonne adresse notée sur les conclusions . ,mais avec la même erreur que sur la Grosse d Avocat.

L avocat avait du signaler l.erreur au Greffe ,mais le jugement officiel.avait ete transmis avec l erreur noté sur la Grosse .

En.2018 le Notaire en possession des documents me demande de faire l information de la bonne adresse sur le jugement de divorce..

Qui peut demander la rectification materiel de l erreur

Est ce que je peux transmettre la requête par lettre recommandée AR au President du Tribunal qui a commis l erreur en fournissant les pieces prouvant l erreur .

Merci de m informer sur les articles du code

Par **Visiteur**, le **21/01/2019** à **10:49**

BONJOUR (un minimum sur notre site).

Vous pouvez effectivement vous adresser au greffe du tribunal, qui vous répondra si la marche à suivre n'est pas la bonne.

Par **Flory Mania**, le **21/01/2019** à **11:21**

Bien entendu

Bonjour au Site

J ai 74 ans et mon premier souci etait les fautes et le texte .

Désolée

J aurai bien sur souhaité obtenir les art du code

Merci et toutes mes politesses